

CANADA

« Chambre commerciale »

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No : 500-11-045951-148
No dossier : 41-1828720

**DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION
DE:**

SOCIÉTÉ DE VÉLO EN LIBRE-SERVICE,

Débitrice

-et-

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.,

Syndic

-et-

VILLE DE MONTRÉAL,

-et-

BANQUE NATIONALE DU CANADA,

-et-

DOMINIC DEVEAUX,

-et-

SOCIÉTÉ TELUS COMMUNICATIONS, ayant son domicile élu au 9, Jules-A.-Brillant, bureau R0901, Rimouski, Québec, G5L 7E4

-et-

GESTION ZIRCON INC., ayant son siège social au 5550, rue Fullum, bureau 502, Montréal, Québec, H2G 2H4

-et-

DÉVELOPPEMENT OLYMBEC INC., ayant son siège social au 333 boulevard Décarie, 5^e étage, St-Laurent, Québec, H4N 3M9

Mis en cause

REQUÊTE POUR

**(i) AUTORISER LA VENTE DE CERTAINS ACTIFS DE LA DÉBITRICE HORS DU
COURS NORMAL DE SES AFFAIRES**

-&-

(ii) AUTORISER LA CESSION DE CERTAINS CONTRATS DE LA DÉBITRICE
(Loi sur la faillite et l'insolvabilité, L.R.C. (1985) ch. B-3, articles 65.13, 66 (1.1) et 84.1
(ci-après la « LFI »))

À L'UN DES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE, SIÉGEANT EN CHAMBRE COMMERCIALE POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL, LA DÉBITRICE EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

A. INTRODUCTION

1. Aux termes de la présente Requête, la Débitrice *Société de Vélo en Libre-Service* (ci-après la « **Débitrice** » ou « **SVLS** ») demandera à cette Honorable Cour de l'autoriser à :
 - a) Vendre ses Actifs Montréalais, tel que ce terme est défini ci-après, en faveur de la Ville de Montréal (ci-après la « **Ville** »), conformément à la Convention de Vente de la Ville, tel que ce terme est défini ci-après; et
 - b) Céder ses droits et intérêts dans les Contrats Cédés, tel que ce terme est défini ci-après, en faveur de la Ville, conformément à la Convention de Vente de la Ville, tel que ce terme est défini ci-après;
2. La Débitrice soumet au soutien des présentes un projet d'ordonnance comme **PIÈCE R-1** (ci-après le « **Projet d'Ordonnance** »);

B. LES PARTIES

3. SVLS est une personne morale sans but lucratif constituée en 2008 en vertu de la Partie III de *Loi sur les compagnies*, L.R.Q., c. C-38, dont l'objet est de promouvoir un mode de transport urbain alternatif consistant en un système de vélo en libre-service connu sous le nom de « **BIXI** », tel qu'il appert du dossier de la Cour;
4. La Mise en cause *Banque Nationale du Canada* (ci-après « **BNC** ») est le banquier d'opération de SVLS, tel qu'il appert du dossier de la Cour;
5. La Mise en cause Ville de Montréal (ci-après la « **Ville** »), est le seul créancier détenant des sûretés sur les actifs de SVLS en plus d'avoir cautionné les obligations de SVLS à l'endroit de la BNC;
6. Monsieur Dominic Deveaux de la firme *Evology Management Inc.* a été retenu par SVLS afin de l'assister à titre de Chef de la restructuration et il est l'unique membre de SVLS, tel qu'il appert du dossier de la Cour;
7. Le Syndic *Richter Groupe Conseil Inc.* (Raymond Massi, CA, CIRP) (ci-après le « **Syndic** ») a été nommé syndic à l'avis d'intention le 20 janvier 2014, tel qu'il appert du dossier de la Cour;
8. Les Mises en cause *Société Telus Communications*, *Développement Olymbec Inc.* et *Gestion Zircon Inc.* (ci-après les « **Cocontractants Cédés** ») sont tous parties à des ententes contractuelles avec SVLS qui constituent des Contrats Cédés, tel que ce terme est défini ci-après;

C. L'AVIS D'INTENTION ET LA VENTE DES ACTIFS INTERNATIONAUX

9. Le 20 janvier 2014, la Débitrice a produit un avis d'intention de soumettre une proposition à ses créanciers, tel qu'il appert du dossier de la Cour;
10. Le délai imparti à la Débitrice afin de soumettre une proposition à ses créanciers a été prorogé de temps à autres jusqu'au **30 avril 2014**;
11. L'objectif du processus entamé sous l'égide de la LFI était de permettre à SVLS, avec l'accord de la Ville, de mettre en place un processus de sollicitation relativement à ses actifs liés à ses opérations internationales (ci-après les « *Actifs Internationaux* ») et de conclure une transaction rapidement, le tout dans un contexte lui permettant de maximiser la valeur de réalisation de ces actifs;
12. Les actifs de SVLS liés à ses opérations dans la grande région métropolitaine de Montréal (opérations qui, incidemment, ont toujours été déficitaires contrairement aux opérations internationales), ont été exclus de ce processus de sollicitation, la Ville ayant dès le départ confirmé son intention de se porter acquéreur desdits actifs afin de s'assurer que le service de vélos en libre-service demeurerait accessible à ses citoyens pour la saison 2014, laquelle doit débiter très prochainement. Une liste de ces actifs exclus du processus de sollicitation est produite au soutien des présentes comme **PIÈCE R-2** (ci-après les « *Actifs Montréalais* »);
13. Le 7 février 2014, la Débitrice, avec l'assistance du Syndic, a mis en branle le processus de sollicitation visant les Actifs Internationaux, tel qu'il appert du dossier de la Cour;
14. Le 11 avril 2014, cette Honorable Cour a rendu une ordonnance autorisant la Débitrice à conclure une transaction relativement aux Actifs Internationaux avec 9257-7865 *Québec*, tel qu'il appert du dossier de la Cour (ci-après la « *Transaction Rodi* »);
15. La clôture de la Transaction Rodi est prévue pour le 19 avril 2014 et permettra à la Débitrice d'obtenir **4 000 000 \$** en contrepartie de la vente des Actifs Internationaux (ci-après le « *Produit de la Vente des Actifs Internationaux* »);

D. LA VENTE DES ACTIFS MONTRÉALAIS

16. Le 19 mars 2014, la Ville a signifié à la Débitrice un « *Préavis d'exercice d'un droit hypothécaire de prise en paiement* », tel qu'il appert d'une copie de ce préavis produite au soutien des présentes comme **PIÈCE R-3** (ci-après le « *Préavis de la Ville* »);
17. Le délai imparti à la Débitrice pour remédier aux défauts mentionnés au Préavis est expiré depuis le **8 avril 2014**;
18. Tel qu'il appert du Préavis de la Ville, l'endettement de la Débitrice envers la Ville s'élève à **31 746 575 \$** en date du 14 mars 2014 (ci-après la « *Réclamation de la Ville* »);
19. Le Syndic a reçu de l'étude *McMillan S.E.N.C.R.L.* une opinion indépendante confirmant la validité et l'opposabilité des sûretés de la Ville relativement aux actifs de SVLS, ladite opinion étant produite au soutien des présentes sous scellé comme **PIÈCE R-4**;

20. La valeur comptable nette des Actifs Montréalais se chiffrait à **11 915 069 \$** au 31 décembre 2013 tel qu'il appert des documents intitulés « *Sommaire des Immobilisations - Montréal* » et « *Sommaire des inventaires à transférer* » dont copie est produite au soutien des présentes comme **PIÈCE R-5**;
21. Le 14 avril 2014, la Ville et la Débitrice ont conclu une « *Convention d'achat et de vente d'actifs* » (ci-après la « **Convention de Vente de la Ville** ») aux termes de laquelle essentiellement (ci-après la « **Transaction Projetée** »):
- a) La Ville :
 - i) Se porte acquéreur des Actifs Montréalais de la Débitrice;
 - ii) Se fait céder les droits et intérêts de SVLS dans certains contrats. Ces contrats sont énumérés à la Convention de Vente de la Ville et visent les Cocontractants Cédés (ci-après les « **Contrats Cédés** »);
 - b) En retour, la Ville paie SVLS un montant de **11 915 069 \$** en réduisant sa Réclamation de la Ville d'autant;

Le tout tel qu'il appert plus amplement de la Convention de Vente de la Ville produite au soutien des présentes comme **PIÈCE R-6**;

22. La Transaction Projetée constitue la transaction la plus avantageuse dans les circonstances relativement aux Actifs Montréalais, notamment en tenant compte de ce qui suit :
- a) La Ville est l'unique créancier garanti de la Débitrice;
 - b) La validité et l'opposabilité de ses sûretés a été confirmée par une opinion indépendante;
 - c) La Réclamation de la Ville se chiffrait à **31 746 575 \$** au 14 mars 2014;
 - d) La valeur comptable nette des Actifs Montréalais se chiffrait à **11 915 069 \$** au 31 décembre 2013;
 - e) Le Produit de la Vente des Actifs Internationaux ne peut excéder **4 000 000 \$**;
 - f) Même en tenant compte du Produit de la Vente des Actifs Internationaux, il est illusoire d'espérer que la vente des Actifs Montréalais pourrait générer un produit de vente permettant au solde de la Réclamation de la Ville (**27 746 575 \$**) d'être remboursée intégralement;
 - g) La Ville a la capacité d'exécuter les obligations prévues aux Contrats Cédés et s'est engagée à remédier aux manquements d'ordre pécuniaire relatifs à ceux-ci, s'il en est;

- h) L'ordonnance recherchée aux termes de la présente Requête est l'unique condition qui demeure pendante en vue de permettre la clôture de la Transaction;
- i) La clôture de la Transaction Projetée se fera au plus tard le **18 avril 2014**;
- j) Le Syndic est d'avis qu'étant donné :
 - i) Le montant du solde de la créance garantie de la Ville une fois reçu le Produit de Vente des Actifs Internationaux;
 - ii) Que ledit solde de la créance garantie de la Ville excède le coût d'acquisition original aux livres des Actifs Montréalais; et
 - iii) L'absence d'équité pour les créanciers ordinaires suite à toute transaction impliquant les Actifs Montréalais;une transaction avec la Ville à l'égard des Actifs Montréalais, que ce soit au moyen de la Transaction Projetée ou d'une prise en paiement, est juste et raisonnable dans les circonstances particulières de ce dossier, le tout tel qu'il appert d'une copie du rapport du Syndic produite au soutien des présentes comme **PIÈCE R-7** (ci-après le « *Rapport du Syndic* »);
- k) La Ville, unique créancier garanti de la Débitrice, supporte actuellement le coût des opérations de SVLS, coûts qui s'élèvent à environ **250 000 \$** sur une base hebdomadaire. La Ville a avisé la Débitrice qu'elle cesserait de supporter de tels coûts à brève échéance;

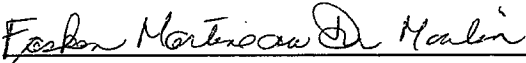
E. CONCLUSIONS RECHERCHÉES

- 23. Tenant compte de ce qui précède, la Débitrice SVLS soumet respectueusement à cette Honorable Cour qu'elle devrait être autorisée à procéder à la Transaction Projetée, conformément à la Convention de Vente de la Ville conformément au Projet d'Ordonnance ou, alternativement, à signer en faveur de la Ville un acte de délaissement volontaire et de prise en paiement des biens plus amplement décrits au préavis de la Ville (R-4);
- 24. La Débitrice a agi et continue d'agir en toute diligence;
- 25. La Ville consent aux conclusions recherchées aux termes du Projet d'Ordonnance;
- 26. Le Syndic appuie les conclusions recherchées, tel qu'il appert d'une copie du Rapport du Syndic;
- 27. La présente Requête est bien fondée en faits et en droit;

POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :

- [1] **ACCORDER** la « *Requête pour (i) autoriser la vente de certains actifs de la débitrice hors du cours normal de ses affaires et (ii) autoriser la cession de certains contrats de la débitrice* » (ci-après la « **Requête** »);
- [2] **RENDRE** une ordonnance prenant la forme et la substance du projet d'ordonnance produit au soutien de la présente Requête comme **PIÈCE R-1** ou alternativement **AUTORISER** la Débitrice à signer en faveur de la ville de Montréal un acte de délaissement volontaire et de prise en paiement des biens plus amplement décrits au préavis de la Ville dont copie est produite au soutien de la présente Requête comme **PIÈCE R-4**;
- [3] **LE TOUT** sans frais, sauf en cas de contestation, et alors avec frais solidairement contre toute partie contestante;

Montréal, ce 14 avril 2014



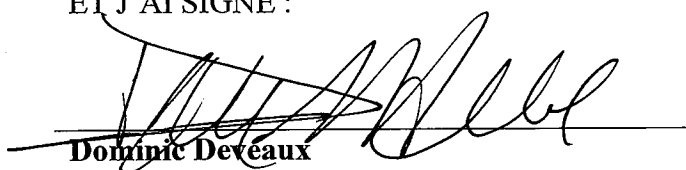
Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Procureurs de la Débitrice *Société Vélo Libre-*
Service

AFFIDAVIT

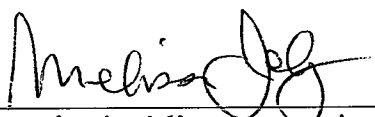
Je, soussigné, Dominic Deveaux, F. Adm. A., cmc, exerçant ma profession et ayant mon domicile professionnel au 1255 boul. Mattawa, Laval, Québec, H7P 5W7, déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis le chef de la restructuration de la Débitrice;
2. À ce titre, j'ai connaissance personnelle des faits allégués dans la présente « *Requête pour (i) autoriser la vente de certains actifs de la débitrice hors du cours normal de ses affaires et (ii) autoriser la cession de certains contrats de la débitrice* »;
3. Ces faits sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :


Dominic Deveaux

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT devant moi
à Montréal, ce 14 avril 2014



Commissaire à l'assermentation



AVIS DE PRÉSENTATION

M. Raymond Massi
M. Pierre Marchand
RICHTER GROUPE CONSEIL INC
1981 avenue McGill Collège
12^e étage
Montréal, Québec, H3A 0G6

Email : rmassi@richter.ca
pmarchand@richter.ca

DOMINIC DEVEAUX
1255 boul. Mattawa
Laval, Québec, H7P 5W7

Email : DDeveaux@publicbikesystem.com

Me Gérald Kandestin
Kugler, Kandestin s.e.n.c.r.l., l.l.p.
1, place Ville-Marie
Bureau 2101
Montréal QC H3B 2C6

Procureurs de CMP Advanced Mechanical
Solutions Ltd. & Devinci Cycles Inc.

Email : gkandestin@kklex.com

Me Philippe Bélanger
Me Nicolas Deslandres
McCarthy Tétrault s.e.n.c.r.l., s.r.l.
1000 rue de la Gauchetière Ouest
Bureau 2500
Montréal QC H3B 0A2

Procureurs de Banque Nationale du Canada

Email : pbelanger@mccarthy.ca
ndeslandres@mccarthy.ca

Me Patrice Benoit
Me Paule Tardif
Gowling Lafleur Henderson
1 place Ville-Marie
37^e étage
Montréal QC H3B 3P4

Procureurs de la Ville de Montréal

Email : patrice.benoit@gowlings.com
paule.tardif@gowlings.com

FRÉDÉRIC BESSETTE
323, rue des Jonquilles
Saint-Eustache, Québec, J7P 0A9

Email : Frederic.Bessette@mercier.com

MICHEL HÉBERT
7050, avenue Jean-Bourdo
Montréal, Québec, H4K 1G6

Email : michel.hebert2009@gmail.com

Me Michael John Hanlon
Miller Thomson SENCRL / LLP
1000 rue de la Gauchetière Ouest
37^e étage
Montréal QC H3B 4W5

Procureurs de 8D

Email : mhanlon@millerthomson.com

Me Louis Dumont
Me Charles Spector
Dentons Canada LLP
1, Place Ville-Marie
39^e étage
Montréal QC H3B 4M7

Procureurs de NYC Bike Share, LLC

Email : louis.dumont@dentons.com
charles.spector@dentons.com

Stéphane Elie
Président et chef de la direction
Symbiose Communication
50, rue St-Charles Ouest
Bureau 304
Longueuil QC J4H 1C6

Email : s.elie@symbiosecommunication.com

Me Marc-André Morin
Me Éric Vallières
McMillan LLP
100, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 2700
Montréal QC H3A 3G4

Procureurs du Syndic

Email : marc-andre.morin@mcmillan.ca
eric.vallieres@mcmillan.ca

DÉVELOPPEMENT OLYMBEC INC.
333 boulevard Décarie
5^e étage
St-Laurent, Québec, H4N 3M9

Me Alain Tardif
McCarthy Tétrault s.e.n.c.r.l., s.r.l.
1000, rue de la Gauchetière Ouest
Bureau 2500
Montréal QC H3B 0A2

Procureurs de C.I.F. Métal Ltée, Le Groupe
Poitras Inc., Les Industries Fournier Inc. et
9169-0362 Québec Inc.

Email : atardif@mccarthy.ca

Me Gerry Apostolatos
Me William D. Hart
Me Sébastien Laprise
Langlois Kronström Desjardins
1002, rue Sherbrooke Ouest
28^e étage
Montréal Qc H3A 3L6

Procureurs du Vérificateur général de la Ville
de Montréal

Email : gerry.apostolatos@lkd.ca
william.hart@lkd.ca
sebastien.laprise@lkd.ca

SOCIÉTÉ TELUS COMMUNICATIONS,
9, Jules-A.-Brilant
Bureau R0901
Rimouski, Québec, G5L 7E4

GESTION ZIRCON INC.
5550, rue Fullum
Bureau 502
Montréal, Québec, H2G 2H4

PRENEZ AVIS que la présente « *Requête pour (i) autoriser la vente de certains actifs de la débitrice hors du cours normal de ses affaires et (ii) autoriser la cession de certains contrats de la débitrice* » sera présentée pour adjudication devant l'honorable Mark Schrager, j.c.s. siégeant en Chambre commerciale pour le district de Montréal, le **16 avril à 9h00 en salle 16.12**, ou

aussitôt que conseil pourra être entendu au Palais de justice de Montréal, sis au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal. Québec H2Y 1B6.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, ce 14 avril 2014

Fasken Martineau DuMoulin

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Procureurs de la Débitrice *Société Vélo Libre-Service*

CANADA

« Chambre commerciale »

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No : 500-11-045951-148
No dossier : 41-1828720

**DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION
DE :**

SOCIÉTÉ DE VÉLO EN LIBRE-SERVICE,
Débitrice

-et-

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.,
Syndic

-et-

VILLE DE MONTRÉAL,

-et-

BANQUE NATIONALE DU CANADA,

-et-

DOMINIC DEVEAUX,

-et-

SOCIÉTÉ TELUS COMMUNICATIONS,

-et-

GESTION ZIRCON INC.,

-et-

DÉVELOPPEMENT OLYMBEC INC.,

Mis en cause


LISTE DE PIÈCES DE LA DÉBITRICE

- PIÈCE R-1:** Projet d'ordonnance.
- PIÈCE R-2:** Liste des actifs exclus du processus de sollicitation.
- PIÈCE R-3:** *Préavis d'exercice d'un droit hypothécaire de prise en paiement de la Ville de Montréal du 19 mars 2014.*
- PIÈCE R-4:** Sous scellé - Étude indépendante de *McMillan S.E.N.C.R.L.*
- PIÈCE R-5:** *Sommaire des Immobilisations - Montréal et Sommaire des inventaires à transférer.*

PIÈCE R-6: *Convention d'achat et de vente d'actifs* du 14 avril 2014 intervenue entre la Ville de Montréal et Société de Vélo en Libre-Service

PIÈCE R-7: Rapport du syndic.

Montréal, ce 14 avril 2014



Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Procureurs de la Débitrice *Société Vélo Libre-Service*

N° : 500-11-045951-148

Dossier 41-1828720

PROVINCE DE QUÉBEC
COUR SUPÉRIEURE (Chambre commerciale)
DISTRICT DE MONTRÉAL

**DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION
DE :**

**SOCIÉTÉ DE VÉLO EN LIBRE-SERVICE,
Débitrice**

-et-

**RICHTER GROUPE CONSEIL INC.,
Syndic**

-et-

**VILLE DE MONTRÉAL et al
Mis en cause**

10640/116995.00253

BF1339

**Requête pour (i) autoriser la vente de certains
actifs de la Débitrice hors du cours normal de
ses affaires et (ii) autoriser la cession de
certains contrats de la Débitrice, Affidavit, Avis
de présentation, Liste de pièces**

ORIGINAL

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Tour de la Bourse
Bureau 3700, C.P. 242
800, Place Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1E9

Me Luc Morin
Me Alain Riendeau

Tél. +1 514 397 5121
Tél : =1 514 397 7678
Fax. +1 514 397 7600